

R F A S

Revue française des affaires sociales

La RFAS a suivi pour vous...

Cycle de séminaires de France Stratégie sur l'impact des politiques publiques Séance 3 : Quelle place des chercheurs ? Le cas de la politique de l'emploi

France Stratégie, organisme public héritier du Commissariat au plan et dont la mission est aujourd'hui d'évaluer, d'anticiper, de créer le débat et de proposer des recommandations aux décideurs, coordonne un cycle de six séminaires sur l'évaluation de l'impact des politiques publiques, en partenariat avec divers institutions et laboratoires de recherche (INSEE, PSE, LIEPP...). La 1^{ère} séance portait sur la méthodologie, la 2^{ème} sur la portée des résultats et celle-ci était consacrée à la place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques.

La diversité des acteurs évaluant les politiques au sein du paysage national ne cesse de s'enrichir. En 2008, la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République inscrivait l'évaluation dans les missions du Parlement. Depuis 2010, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est en charge des évaluations dans les domaines qui sont les siens. En 2012, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) devient le garant des travaux d'évaluation produits par les corps d'inspection au niveau interministériel et enfin en 2013, France Stratégie est créé avec l'ambition de placer l'évaluation des politiques publiques au cœur de ses missions. À ces institutions s'ajoutent des acteurs du monde privé, associatif et syndical. Cette pluralité des parties prenantes a des conséquences sur l'hétérogénéité de leurs pratiques. En effet, les démarches d'évaluation sont variées (définition des objectifs, analyse des moyens, examen de la mise en œuvre effective...), mais les travaux menés en terme d'impact n'en représentent qu'une part relative, alors qu'ils sont indispensables pour évaluer et améliorer une politique publique au regard de ses intentions initiales. Ainsi, comment articuler les besoins de connaissances des différents acteurs, développer de nouveaux partenariats, améliorer et renforcer la place des chercheurs dans la pratique des évaluations d'impact ?

Afin de traiter ces questions, la séance était organisée en deux temps. La première partie, animée par Corinne Prost (DARES), relatait deux cas concrets d'évaluation d'impact appliquée à la politique du logement, l'une en soutien des demandeurs d'emploi, par Bruno Crépon (CREST), et l'autre en soutien des entreprises, par Dylan Glover (INSEAD). La deuxième partie du séminaire, animée par Fabrice Lenglard (France Stratégie) a donné lieu à un débat sur la place des chercheurs, en présence de Régis Juanico (député de la Loire), Hugues de Balathier (DGEFP), Cyril Nouveau (Pôle emploi) et Esther Duflo (MIT).

L'accompagnement des demandeurs d'emploi, la solution au chômage ?

Bruno Crépon a présenté une étude (tirée d'un [article](#) qu'il a coécrit), dans laquelle il évalue l'impact d'un programme de 2008, destiné à aider les jeunes décrocheurs de l'université à trouver un emploi.

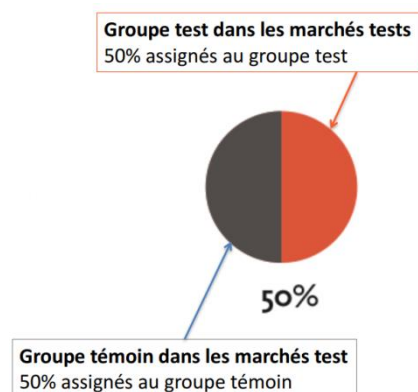
À l'origine, ce projet de recherche émerge d'une question posée par la DARES qui s'interrogeait sur l'existence des *effets d'équilibre* d'un tel programme. C'est-à-dire sur la possibilité pour une politique publique d'avoir un effet non seulement sur ses bénéficiaires, mais aussi sur ses non bénéficiaires, affectant plus largement l'ensemble de l'économie – un aspect essentiel au regard des institutions et des chercheurs. Jusqu'ici, la communauté scientifique s'accordait à dire que ces effets existaient, sans en connaître pour autant la proportion. Cette problématique est donc étudiée sous le prisme de l'évaluation.

La vocation initiale du dispositif d'assistance à la recherche d'emploi est de compenser les frictions sur le marché du travail, caractérisées par la coexistence dans l'économie de demandeurs d'emploi et d'offres non pourvues (estimées environ à 300 000), liées notamment aux difficultés de la recherche pour les demandeurs. En effet, accéder aux offres et y répondre requiert plusieurs efforts de leur part : ils doivent savoir où, comment, quels types de contrats et à quels types de rémunération prétendre. Puis, une fois l'information en leur possession, ils doivent mettre en place une stratégie de retour à l'emploi. L'objectif du programme d'aide est donc de combler ces déficits, grâce à un suivi personnalisé, pour *in fine* limiter les frictions sur le marché du travail.

La mise en place de ce service représente un coût important. En 2008, un conseiller Pôle emploi suivait simultanément 120 demandeurs. Avec la mise en place de cet accompagnement, il n'en suivait plus que 30, soit un quadruplement du coût humain. Cet effet valide la pertinence de l'évaluation.

Quelle méthode choisir pour évaluer ce programme ? Comme expliqué dans les [séances précédentes](#), la difficulté d'une évaluation d'impact réside dans la comparaison de la situation du bénéficiaire avec ce qu'elle aurait été s'il n'avait pas bénéficié du programme. Parmi les différentes méthodes, celle utilisée ici est celle de l'évaluation randomisée.

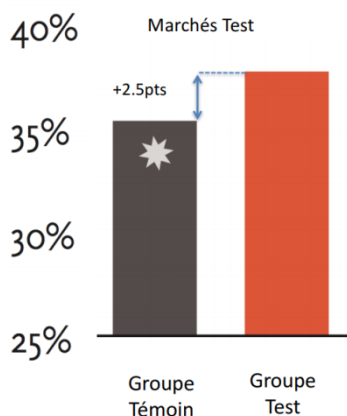
Elle consiste à sélectionner un grand nombre d'agences locales pour l'emploi, à identifier les personnes éligibles au programme, puis à les répartir au hasard en deux groupes. 50% sont assignés au groupe témoin, qui bénéficie de l'accompagnement traditionnel, et 50% au groupe test, qui bénéficie du programme d'aide. À noter que parmi ces derniers, 33% seulement ont accepté de bénéficier du programme d'aide.



Cette propriété d'assigner au hasard un grand nombre d'individus à un groupe test et témoin, permet de constituer deux populations qui sont statistiquement identiques (âge, sexe, et autres caractéristiques

sociodémographiques). En d'autres termes, les différences observées lors du suivi vont être expliquées par l'assimilation ou non des individus au programme testé.

Les résultats observés indiquent que le taux de retour à l'emploi dans le groupe test (38.5%) est supérieur à celui du groupe témoin (36.5%). Puisque les individus sont statistiquement identiques, cette différence de 2.5 points en faveur du groupe bénéficiaire est la résultante de la mise en place du programme d'aide.



Si cette différence peut paraître modeste, il faut ici se souvenir de ce que tous les individus du groupe test n'ont pas acceptés le programme d'aide : ils sont 33% seulement. En divisant la différence, 2.5%, par le taux de participation, 1/3, on obtient finalement un résultat différentiel de 7.5 points entre le groupe test et le groupe témoin. Autrement dit, on note une augmentation de 20% (7.5/36.5) du taux de retour à l'emploi chez les jeunes qui ont bénéficié du programme. Son efficacité est donc avérée.

Les évaluations menées pour ce type de programme donnent toutes des résultats similaires, et les analyses coûts/bénéfices réalisées à l'étranger mettent en avant la rentabilité de l'investissement – due aux économies réalisées sur les versements de l'allocation chômage.

La mise en lumière des effets de déplacement

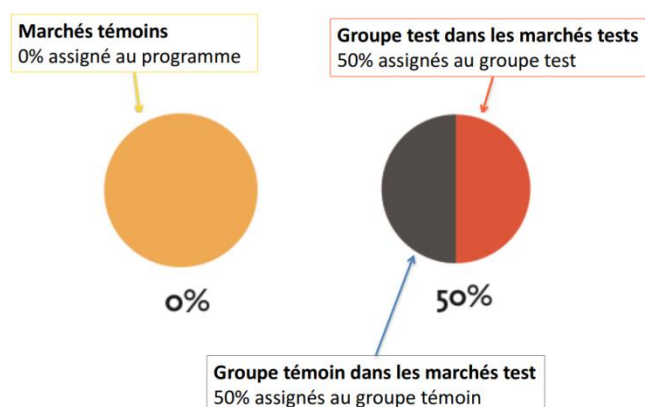
Néanmoins, malgré ces résultats positifs, la critique, régulièrement formulée, est de savoir si ces programmes créent des emplois. En effet, le taux de retour à l'emploi est plus important pour ceux qui bénéficient du programme d'aide, mais cela se fait-il au détriment des non-bénéficiaires ?

Supposons qu'il y ait 10 demandeurs d'emploi pour 5 offres, et qu'on décide d'accompagner 5 d'entre eux via un programme d'aide efficace, alors ceux-ci auraient 100% de chance d'accéder à l'emploi alors que les 5 autres, non aidés, n'en auraient aucune. Dans tous les cas, le taux de placement de 50% reste le même – à condition qu'il n'y ait pas de frictions sur le marché du travail.

On parle alors d'« effets de déplacement » et ils peuvent avoir une répercussion potentielle sur la façon dont sont considérés les programmes d'aide de recherche à l'emploi. Alors qu'ils sont mis en place pour réduire le chômage, ils ne font peut-être que déplacer le problème d'accès à l'emploi des bénéficiaires sur les non bénéficiaires. Bruno Crépon parle d'une réorganisation de « la file d'attente à l'embauche ».

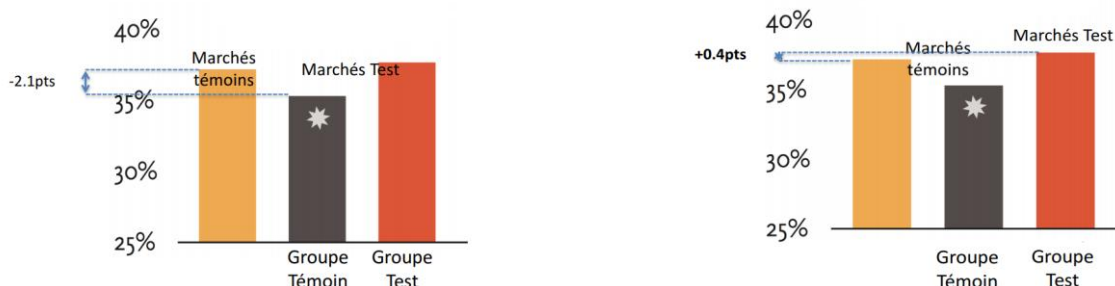
Pour élucider cette problématique, longtemps débattue et restée à l'état théorique, Bruno Crépon a développé un design expérimental spécifiquement adapté. L'objectif est de savoir si les effets de déplacements existent et si oui, dans quel ordre de grandeur et par quels moyens. La méthode utilisée reprend celle mobilisée précédemment, avec la spécificité d'être basée sur une double randomisation.

Un grand nombre de marchés locaux, les agences Pôle emploi, ont été réparties en un groupe marchés tests et un groupe marchés témoins. Dans les marchés témoins, aucune action n'est menée envers les demandeurs d'emploi éligibles au dispositif. Dans les marchés test, ils sont assignés aléatoirement, et comme précédemment, divisés en deux groupes : le groupe test, dans lequel on leur propose de participer au programme d'aide, et le groupe témoin, dans lequel ils bénéficient de l'accompagnement traditionnel.



L'étude s'augmente alors d'un nouveau groupe. Que ce soit dans le groupe des marchés témoins ou dans celui des marchés tests, on peut observer des individus qui ne bénéficient pas du programme d'aide, sauf que dans le premier cas il n'y a aucune concurrence avec des bénéficiaires du programme. L'intérêt est de mettre en évidence l'impact de la concurrence sur le retour à l'emploi des individus qui n'ont pas bénéficié du programme.

Les résultats s'enrichissent ainsi de la moyenne du taux de retour à l'emploi dans le groupe marchés témoins. Lorsqu'elle est comparée à la moyenne du groupe test des marchés tests, on observe une différence de 2.1 points, statistiquement significative. Autrement dit, **être en concurrence avec des demandeurs d'emploi qui bénéficient du programme d'aide impacte négativement les chances de retour à l'emploi**. Les effets de déplacement sont mis en évidence.



À ce titre, la comparaison initiale (groupe témoin / groupe test) était erronée et l'effet du programme s'exprime par la comparaison du taux de retour à l'emploi entre groupe test des marchés tests et marchés témoins. La différence n'est non plus de 2.5 points, mais de 0.4 points et après prise en compte de la participation de 33% au programme, elle est finalement de +5.6 points, contre 7.5 points au départ.

L'étude ne remet pas en cause la capacité du programme à favoriser le retour à l'emploi, mais les résultats révisés montrent que, sur un même marché, l'amélioration de la situation des bénéficiaires du programme se fait au détriment des non bénéficiaires.

Pour aller plus loin, Bruno Crépon a analysé en particulier les marchés déprimés, là où la demande excède l'offre d'emploi. Il y a observé des effets de déplacement importants. En conclusion, ce programme d'aide a un effet limité là où il y a une rareté de l'emploi, créant « un déplacement sur la file d'attente à l'embauche ». Pour autant, ce type de programme peut présenter des intérêts, notamment dans la réduction des inégalités et l'amélioration de la qualité des appariements.

Lorsque la demande du travail est faible, d'autres interventions pourraient s'avérer plus efficaces pour réduire le chômage, comme accompagner le recrutement.

Accompagner le recrutement dans les entreprises : la solution pour créer de l'emploi ?

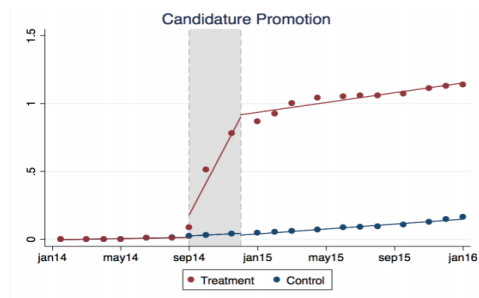
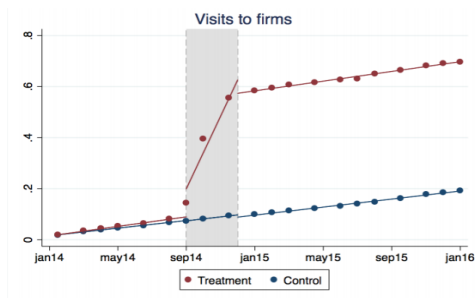
Si l'efficacité des programmes d'aide aux demandeurs d'emploi est limitée par des effets de déplacement, en particulier dans les marchés du travail peu dynamiques, d'autres types de programme peuvent-ils surmonter ce problème d'équilibre général ? C'est en partie l'ambition des politiques d'aide à l'embauche (réduction des charges, exonérations fiscales ...).

Dylan Glover (avec Yann Algan et Bruno Crépon) s'est interrogé sur la question dans une étude à paraître. En partant de l'hypothèse que la réalisation des profits n'était pas le seul facteur d'incitation à l'embauche dans une entreprise, il a étudié un dispositif qui agit sur leurs coûts et pratiques de recrutement.

Jusqu'en 2015, les programmes d'aide visaient prioritairement les demandeurs, puis Pôle emploi a reformulé son offre de services afin de soutenir les processus de recrutement dans les entreprises. Celles-ci bénéficiaient désormais d'un interlocuteur privilégié qui les accompagnait dans l'affichage des offres, le suivi et la sélection des candidats, puis la rédaction des offres et contrats.

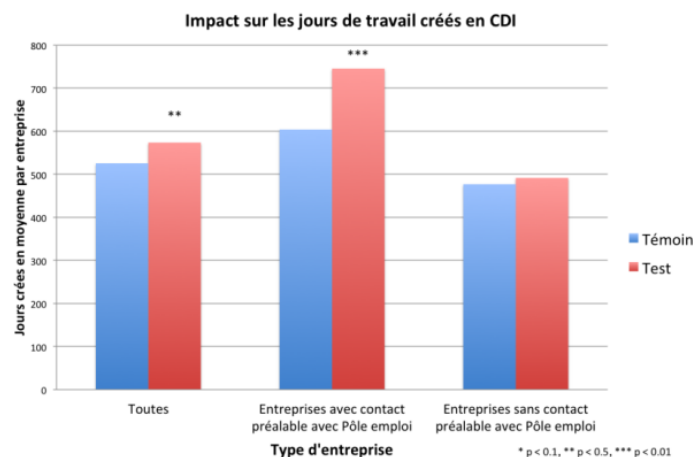
Pour évaluer cette nouvelle politique, l'équipe de recherche a utilisé la méthode d'assignation aléatoire. Plus de 8000 entreprises, rattachées à 129 agences Pôle emploi, ont été réparties en deux groupes, test et témoin, avant d'être comparées. L'analyse de l'échantillon montre que les caractéristiques sont statistiquement identiques dans les deux groupes. 75% des entreprises ont notamment moins de 25 salariés et sont principalement engagées dans une activité de commerce et de service. Pour Dylan Glover, il était probable que ce programme d'aide intéresserait principalement les TPE et PME – les grands groupes ayant leurs propres processus et ressources pour les recrutements.

Une prospection, enrichie d'actions proactives de contact, a été menée auprès des entreprises du groupe test durant 3 mois en septembre 2014, pendant que celles du groupe témoin étaient sanctuarisées. Notons que Pôle emploi proposait déjà un accompagnement avant le renforcement de la nouvelle offre et que les entreprises du groupe témoin ont pu continuer à bénéficier du service traditionnel à leur demande.



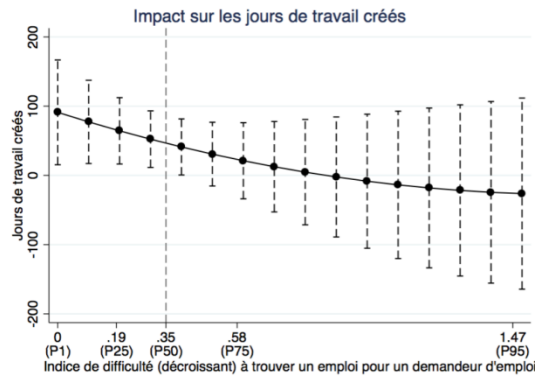
À la suite de la mise en place du programme, les résultats montrent un impact positif sur les flux de contrats, marqué par une augmentation de 30% des offres de CDI et CDD postées sur le site de Pôle emploi par les entreprises du groupe test (sans différence pour les contrats d'intérim). Pourtant, en raison des éventuels effets de substitution entre les types de contrats signés à l'embauche d'une même personne ou de leur succession sur des postes à forte rotation, les flux de contrats ne peuvent être un indicateur fiable.

Pour juger de l'efficacité du programme et de sa capacité à créer de l'emploi, Dylan Glover a utilisé les dates de début et de fin de chaque contrat, puis calculé et agrégé les jours de travail créés. Les résultats montrent que 9% de jours de travail supplémentaires ont été générés dans les entreprises du groupe test via des contrats de CDI.



Toutefois, on observe une hétérogénéité importante. L'augmentation des jours de travail créés en CDI est de 24% dans les entreprises qui ont bénéficié du programme en étant préalablement accompagnées par Pôle emploi, alors que dans les entreprises qui n'ont été en contact avec Pôle emploi qu'à partir de la mise en œuvre du programme, l'augmentation est faible et non significative. Pour Dylan Glover, l'explication réside dans la difficulté des agents de Pôle Emploi à offrir des services aux entreprises, qu'ils connaissent peu.

Aussi, les résultats sont robustes aux effets de déplacement. Ils montrent que l'impact sur la création de jours de travail est plus important dans les marchés déprimés : là où le taux d'effort des demandeurs est le plus élevé et où les effets de déplacements et le chômage sont les plus néfastes (voir graphique plus bas). Symétriquement, ce phénomène s'applique aux entreprises qui sont en compétition dans les marchés dynamiques, là où le nombre d'offres surpasse le nombre de demandeurs d'emploi. La prise en considération des effets de déplacement sur les entreprises est sans intérêt, puisqu'un programme d'aide à l'embauche n'a pas vocation à être développé dans un marché compétitif : au contraire, il trouve tout son intérêt dans les marchés déprimés.



Parmi les services proposés, certains semblent être plus pertinents que d'autres. Ainsi, l'accompagnement, la présélection des candidats, et la vérification des CV sont les services les plus demandés par les entreprises, contrairement aux aides à l'entretien, par exemple. Les résultats révèlent que le programme a permis de transférer l'effort de l'entreprise vers le conseiller de Pôle emploi et de réduire le nombre de candidatures reçues. On pourrait penser que le programme n'a fait qu'accélérer des processus de recrutement qui auraient de toute façon eu lieu dans les entreprises du groupe test, or les différences entre groupe test et témoin persistent 17 mois après. Selon Dylan Glover, cette politique active de l'emploi pourrait finalement être largement plus rentable que les programmes standards en termes de coût-bénéfice pour la collectivité (en cours d'étude).

L'évaluation sous le prisme de la découverte

Dans cette deuxième partie de séance, Esther Duflo (MIT) a proposé un exposé introductif dans lequel elle fait tout d'abord état de la perception des économistes par la société. D'après un sondage YouGov (Royaume-Uni), les économistes sont les deuxièmes personnalités les moins populaires derrière les dentistes. Elle constate qu'ils ont « mauvaise presse » et que l'épisode du Brexit n'a fait que renforcer ce sentiment ; elle remarque que les économistes sont souvent écoutés, mais finalement peu entendus. Selon elle, ils sont décrédibilisés par la perception erronée qu'a le public de leur profession, et ajoute que la plupart des individus sont convaincus de ce que leurs activités se résument à des prévisions, alors qu'en réalité, les chercheurs en réalisent très peu en dehors des institutions.

Selon elle, Trois types d'économistes se confondent dans la société. Il y a d'abord ceux qui effectivement font des prévisions, souvent fausses à l'instar de celles du FMI relatives à la croissance. Il y a ensuite ceux qui s'identifient à Milton Friedman et prétendent être des scientifiques purs, capables de percer le secret des acteurs de l'économie et dont la vision purement positive et anti normative ne les incite pas à agir sur l'économie. Enfin, ceux qui seraient des ingénieurs, avec une vision concrète, à l'image de Colbert et que l'on retrouve en France.

Face à ces trois archétypes de l'économiste, elle en développe un quatrième, le plombier. Les économistes sont effet de plus en plus sollicités pour intervenir dans le détail minutieux des politiques publiques et doivent adopter une attitude pragmatique. Ils doivent en effet traiter les situations dans lesquelles ils sont confrontés à des problèmes inattendus, requérant une exploration poussée de la tuyauterie.

Concernant l'évaluation, Esther Duflo distingue trois usages courants. D'abord, l'évaluation « Cour des comptes », c'est-à-dire de type audit, principalement axée sur la mise en place des programmes. Ensuite l'évaluation *ex ante*, qui s'intéresse au rapport coûts-bénéfices. Puis, récemment, l'évaluation d'impact, qui cherche *ex post* à définir les retombées d'une politique, notamment via l'analyse d'un contrefactuel la rendant par ailleurs délicate à mener.

Si l'économiste doit se faire plombier, l'évaluation doit se faire co-découverte. « L'important c'est le processus en lui-même plus que le résultat ». Cette vision lui semble plus pertinente parce qu'elle sollicite de la part des acteurs un questionnement et une définition des concepts approfondis : « quels sont mes instruments, mes aspirations, qu'est-ce que je contrôle, qu'est-ce que je veux changer... ». Le dialogue entre chercheurs et décideurs permet ainsi une meilleure compréhension du programme, une meilleure évaluation et une approche éclairée des problèmes.

En résumé, l'économiste doit adopter une attitude d'ouvrier dans sa démarche professionnelle et les évaluations doivent se redéfinir comme des expériences de co-découverte.

Le rapport des chercheurs aux évaluations

Après avoir exposé son point de vue, Esther Duflo a interrogé les intervenants de la table ronde sur leur rapport aux évaluations.

Régis Juanico, député de la Loire et membre du Comité d'évaluation et de contrôle (CEC) de l'Assemblée nationale est le premier à faire part de son expérience pratique. Il a rappelé que le Parlement s'intéresse surtout depuis une dizaine d'années à la question de l'évaluation des politiques publiques, depuis la révision de la Constitution de 2008 qui stipule que le Parlement vote les lois, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. L'année suivante a été créé au sein de l'Assemblée nationale, le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC) des politiques publiques, présidé par le président de l'Assemblée et ses 36 membres, dont la mission est d'étudier les politiques publiques transversales – un domaine qui dépasse les missions de la commission permanente de l'Assemblée nationale. Avec un mode de fonctionnement bipartisan, c'est-à-dire en comptant un rapporteur de la majorité et un de l'opposition, des préconisations sont avancées au terme d'un travail s'échelonnant sur 8 à 12 mois.

Le CEC peut exploiter l'apport de connaissance de la Cour des comptes, d'experts, d'auditions, d'enquêtes d'opinion ou de consultations citoyennes et bénéficie d'un droit de suite lui permettant d'inscrire les rapports à l'ordre du jour afin qu'ils puissent être discutés. En précisant que « cela prend du temps ».

Régis Juanico cite en exemple le rapport rendu en 2011 sur la performance des politiques sociales en Europe, qui préconisait une réforme du congé parental, plus court, mieux rémunéré et mieux partagé entre les parents. La réforme finale votée par l'Assemblée nationale a pris en compte la nécessité d'un congé plus court et mieux partagé, en écartant la question de la rémunération. Or, les récentes évaluations de cette nouvelle réforme montrent un tassement du recours au dispositif de congés parentaux. Selon lui, il aurait été pertinent d'appliquer les recommandations de la première évaluation du CEC.

Du point de vue d'Hugues de Balathier (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, DGEFP), les évaluations ont vocation à améliorer les politiques publiques, via la conception, la modification et la suppression des dispositifs – même si ce dernier cas reste rare, on peut citer l'exemple de la contribution Delalande sur l'emploi des seniors. Dans l'idéal, la prise en compte de l'évaluation devrait tout suite être anticipée au moment de la conception d'un programme, mais parce ceux-ci sont très changeants, il est difficile de prévoir, mettre en place et mener à son terme une évaluation qui leur apporterait des modifications, à l'instar des contrats aidés (développé plus bas).

D'ailleurs, bien que la DGEFP s'intéresse à l'ensemble des travaux d'évaluation, qu'ils émanent des administrations, des corps d'inspection, de la Cour des comptes ou encore du milieu académique, ce sont principalement ceux qui répondent à la temporalité de la décision politique qui font l'objet du plus d'attention.

Quoi qu'il en soit, Hugues de Balathier relève qu'une démarche de progrès est en cours depuis près de 10 ans, puisque les évaluations tendent à devenir un réflexe. En effet, les ordonnances du code du travail et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sont évalués depuis leur mise en œuvre par France Stratégie.

Cependant, des progrès restent à accomplir quant à l'exploitation des résultats, notamment lorsqu'ils sont contradictoires d'une étude à l'autre ou lorsqu'ils ne répondent pas à la problématique initiale à laquelle la politique publique avait l'ambition de répondre. Le chef de service de la DGEFP cite l'exemple des contrats aidés non marchands, dont l'évaluation a mis en avant leur inefficacité du point de vue de l'insertion professionnelle mais aussi leurs effets bénéfiques dans la gestion conjoncturelle du pouvoir d'achat et du chômage – il revient au décideur public de trancher en faveur ou non du maintien du programme.

En qualité de directeur des statistiques, des études et de l'évaluation à Pôle emploi, Cyril Nouveau a mis en lumière l'importance des évaluations au sein de son service. Le comité d'évaluation, désigné par le conseil d'administration, se compose d'administrateurs et de personnalités qui se réunissent au moins 6 fois par an pour mettre en place la stratégie d'évaluation de Pôle emploi. L'objectif étant d'améliorer les dispositifs avec l'aide des chercheurs.

Parmi les travaux réalisés, il cite le cas du recours aux opérateurs privés dans le placement des demandeurs d'emploi de longue durée. Des études d'évaluation ont été effectuées par la DARES, Pôle emploi, et le Crest (avec Bruno Crépon), concluant toutes que l'accompagnement renforcé favorise le retour à l'emploi, mais que la prise en charge par des opérateurs privés est moins efficace que celle menée par Pôle emploi. Les résultats ont permis ainsi de réorienter la stratégie de placement. Les missions des opérateurs privés de placement ont été réaffectées sur l'accompagnement des personnes autonomes, pendant que Pôle emploi devait concentrer ses efforts sur les personnes les plus en difficulté.

Par ailleurs, l'étude de Dylan Glover, présentée précédemment, a également permis d'influencer la stratégie de Pôle emploi, puisque une expérimentation en faveur de la prospection ciblée des petites entreprises a été lancée.

Pour Esther Duflo, cet exemple illustre parfaitement l'idée de l'évaluation comme étant une découverte, au service d'une meilleure compréhension de l'environnement économique et des points aveugles – ici sur le recrutement par les entreprises.

Fabrice Lengart, commissaire adjoint de France stratégie et animateur de cette table ronde, partage cette vision. Il est d'avis que l'évaluation ne soit pas motivée par une question, au risque de décevoir le décideur politique si la réponse apportée va à l'encontre de ses actions ou si la temporalité n'est pas respectée.

Cette question du tempo est en effet essentielle et se pose d'abord dans le choix des sujets d'étude. Puisque tous les dispositifs ne peuvent être évalués, il faut tenir compte des budgets qui leur sont alloués et du potentiel de connaissance pouvant en ressortir et ce, dans le temps d'évaluation imparti.

En définitif, les évaluations livrent rarement leurs résultats aux commanditaires de la demande, mais plutôt à leurs successeurs. En dépit des remaniements de l'échiquier politique, l'apport de connaissance reste capital et le recours aux évaluations intermédiaires permet au décideur d'accéder à un premier niveau d'information pour le pilotage des programmes.

De plus, pour Esther Duflo, les résultats d'évaluation ne sont jamais perdus et sont réutilisables bien après la temporalité du programme. Elle prend pour exemple le cas d'un dispositif d'expérimentation anti-corruption en Inde qui avait été annulé sous pression des lobbyistes, avant d'être finalement remis à l'agenda politique et généralisé à l'ensemble du territoire sur la base des résultats d'évaluation.

Finalement, comment améliorer la place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques ?

Si Régis Juanico se félicite de la réforme constitutionnelle et de la résolution de 2014 attribuant aux rapporteur et contre-rapporteur de l'Assemblée nationale la possibilité de piloter une évaluation jusqu'à trois ans après le vote d'une réforme, il regrette le manque de moyens propres à leur disposition. Il propose la création d'un organe de contre-expertise - sous la forme d'une agence ou d'un office spécifique - dont le rôle serait de fournir des résultats d'évaluation complémentaires sur les amendements substantiels déposés par le gouvernement. Les organes d'administrations pourraient aussi être mobilisés.

Hugues de Balathier soumet l'idée de renforcer la coopération administration-chercheur, en particulier dans une dimension interdisciplinaire. Cette coopération doit avoir pour objectif de mieux définir la nature des besoins et donc la formulation des problématiques de recherche. Enfin, des actions de communication renforcées et unifiées doivent davantage accompagner la publication des résultats, notamment pour éviter leur récupération, voire même leur déformation, dans la presse.

Cyril Nouveau souhaiterait proposer « une acculturation réciproque de acteurs », en particulier sur la question de la méthodologie et des délais. Pour revenir sur la conception du chercheur-plombier proposé par Esther Duflo, il faudrait selon lui dans cette conception que le chercheur ait une connaissance approfondie des politiques publiques, sans laquelle il ne peut pertinemment comprendre son objet d'étude. A l'instar de Pôle emploi, qui a noué des partenariats avec le ministère du Travail permettant de financer et d'accueillir des thèses Cifre, la coopération doit réunir plusieurs acteurs autour d'un projet commun. Il cautionne par ailleurs la vision de l'évaluation comme d'un processus de découverte, menant la réflexion au-delà de l'efficacité pour juger de l'impact hétérogène d'une mesure sur les différentes populations, notamment des effets d'équilibre, des mécanismes à l'œuvre et des coûts bénéfiques. Enfin, Cyril Nouveau plaide également pour une communication renforcée, autant en externe qu'en interne.